

Ficogex

Richard DEBACKER
Xavier FLAMENT
Jean-Guillaume RAGUET
Alban PAGNY

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

A.D.M. CONSULTING SERVICES

SARL au capital social de 916.100 €
17 Chemin du Csa Les Roches
02 570 CHEZY-SUR-MARNE

Rapport du commissaire aux apports

Sur la valeur des apports devant être effectués

Par M. Didier MOREAU, Mme Maryline MOREAU et M. Antoine MOREAU



Partenaire de votre performance

www.ficogex.com
5, ter rue du Dôme
75116 PARIS
Tél : 01 45 00 43 64 / Fax : 01 45 01 21 33

306, rue Irène Joliot Curie
CS 20137
60201 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 38 10 78 / Fax : 03 44 40 12 82

ficogex@ficogex.com
Société Anonyme au Capital de 34 700 €
RCS Paris 360 043 477
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France
Société de Commissaires aux comptes Membre de la C1a Régionale de Paris



Dataladock
Numéro d'agrément
11756537675

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée le 06/11/25, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article L223-9 du Code de Commerce sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués à la société A.D.M. CONSULTING SERVICES par M. Didier MOREAU, M. Antoine MOREAU et Mme Maryline MOREAU.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Ces diligences consistent, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Les participants à l'opération

Les apporteurs :

➤ Monsieur Didier MOREAU

Né le 12 juillet 1961 à FERE EN TARDENOIS, de nationalité française, demeurant 17 Chemin CSA - Les Roches 02570 CHEZY SUR MARNE, marié à Madame Maryline EDELINE, née le 17 mai 1961 à CHATEAU THIERRY, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à

défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à FERE EN TARDENOIS, le 9 octobre 1982.

➤ **Madame Maryline EDELINE épouse MOREAU**

Née le 17 mai 1961 à CHATEAU THIERRY, de nationalité française, demeurant 17 Chemin CSA - Les Roches 02570 CHEZY SUR MARNE, mariée à Monsieur Didier MOREAU, né le 12 juillet 1961 à FERE EN TARDENOIS, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à FERE EN TARDENOIS, le 9 octobre 1982.

➤ **Monsieur Antoine MOREAU,**

Né le 09 juillet 1984 à SOISSONS, de nationalité française, demeurant 62 rue de Fère 02400 CHATEAU THIERRY, célibataire.

La société bénéficiaire :

➤ **La société A.D.M. CONSULTING SERVICES**

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 17 Chemin CSA - Les Roches 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 795 312 743 RCS SOISSONS et représentée par Monsieur Antoine MOREAU, gérant.

1.2 Nature de l'opération

Monsieur Antoine MOREAU et Monsieur Didier MOREAU font apport à la Société de 500 parts sociales de la société BOULANGERIE DE LA TOUR BALHAN, SARL au capital de 5 000 euros dont

le siège social est 9 rue du Général de Gaulle 02400 CHATEAU THIERRY, immatriculée sous le n°819 772 641 RCS SOISSONS évalués à 210 250 euros.

Monsieur Antoine MOREAU et Monsieur Didier MOREAU font apport à la Société de 100 parts sociales de la société ASDM, SARL au capital de 10 000 euros dont le siège social est 17 chemin du CSA – Les Roches 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée sous le n°788 483 063 RCS SOISSONS évalués à 618 300 euros.

Monsieur Antoine MOREAU, Monsieur Didier MOREAU et Madame Maryline MOREAU font apport à la Société de 400 parts sociales de la société MOREAU, SARL au capital de 40 000 euros dont le siège social est Les Roches – 17 Chemin du CSA 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée sous le n°522 418 961 RCS SOISSONS évalués à 86 550 euros.

1.3 Description, évaluation des apports et rémunération des apports

1.3.1 Apport des parts de la société MOREAU

Monsieur Didier MOREAU apporte 160 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 160, lui appartenant dans le capital social de la société MOREAU, SARL au capital de 40 000 euros dont le siège social est situé Les Roches – 17 Chemin du CSA 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 522 418 961 ;

Madame Maryline MOREAU apporte 160 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 161 à 320, lui appartenant dans le capital social de la société MOREAU, SARL au capital de 40 000 euros dont le siège social est situé Les Roches – 17 Chemin du CSA 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 522 418 961 ;

Monsieur Antoine MOREAU : 80 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 321 à 400, lui appartenant dans le capital social de la société MOREAU, SARL au capital de 40 000 euros dont le siège social est situé Les Roches – 17 Chemin du CSA 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 522 418 961 ;

Lesdits biens sont évalués à la somme de 86 570,79 euros arrondi d'un commun accord à 86 550 euros.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 86 550 euros, il sera attribué aux apporteurs 8 655 parts nouvelles de la société A.D.M. CONSULTING SERVICES d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital, réparties de la façon suivante en fonction du montant des apports de chacun et d'un commun accord entre les apporteurs :

- Monsieur Didier MOREAU, pour un apport de 34 620 euros, 3 462 parts sociales
- Madame Maryline MOREAU, pour un apport de 34 620 euros, 3 462 parts sociales
- Monsieur Antoine MOREAU, pour un apport de 17 310 euros, 1 731 parts sociales

1.3.2 Apport des parts de la société BOULANGERIE DE LA TOUR BALHAN

Monsieur Didier MOREAU apporte 150 parts sociales en pleine propriété lui appartenant dans le capital social de la société BOULANGERIE DE LA TOUR BALHAN, SARL au capital de 5 000 euros dont le siège social est au 9 rue du Général de Gaulle 02400 CHATEAU THIERRY, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 819 772 641.

Monsieur Antoine MOREAU apporte 350 parts sociales en pleine propriété lui appartenant dans le capital social de la société BOULANGERIE DE LA TOUR BALHAN, SARL au capital de 5 000 euros dont le siège social est au 9 rue du Général de Gaulle 02400 CHATEAU THIERRY, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 819 772 641.

Lesdits biens sont évalués à la somme de 210 254 euros arrondi d'un commun accord à 210 250 euros.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 210 250 euros, il sera attribué aux apporteurs 21 025 parts nouvelles de la société A.D.M. CONSULTING SERVICES d'une valeur

nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital, réparties de la façon suivante en fonction du montant des apports de chacun et d'un commun accord entre les apporteurs pour le delta :

- Monsieur Didier MOREAU, pour un apport de 63 075,00 euros, 6 307 parts sociales
- Monsieur Antoine MOREAU, pour un apport de 147 175,00 euros, 14 718 parts sociales

1.3.3 Apport des parts de la société ASDM

Monsieur Didier MOREAU apporte 30 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 71 à 100, lui appartenant dans le capital social de la société ASDM, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 17 Chemin du CSA – Les Roches 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 788 483 063.

Monsieur Antoine MOREAU apporte 70 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 70, lui appartenant dans le capital social de la société ASDM, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 17 Chemin du CSA – Les Roches 02570 CHEZY SUR MARNE, immatriculée au RCS de SOISSONS sous le numéro 788 483 063.

Lesdits biens sont évalués à la somme de 618 302,05 euros arrondi d'un commun accord à 618 300 euros.

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 618 300 euros, il sera attribué aux apporteurs 61 830 parts nouvelles de la société A.D.M. CONSULTING SERVICES d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital, réparties de la façon suivante en fonction du montant des apports de chacun et d'un commun accord entre les apporteurs :

- Monsieur Didier MOREAU, pour un apport de 185 490,00 euros, 18 549 parts sociales
- Monsieur Antoine MOREAU, pour un apport de 432 810,00 euros, 43 281 parts sociales

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, nos travaux se sont appuyés sur les diligences suivantes :

- Prise de connaissance générale des entités ;
- Recherche d'informations juridiques de base ;
- Entretien avec les conseils ayant préparé l'opération ;
- Examen des documents de base concernant l'opération ;
- Procédure analytiques sur les informations financières et comptables ;
- Contacts éventuels avec les conseils extérieurs ;
- Approche directe de la valeur des apports (analyse des méthodes d'évaluation) ;
- Etablissement d'une lettre de mission et d'affirmation ;
- Rédaction du rapport de commissariat aux apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant globalement à la somme de 915.100 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur globale des parts sociales qui seront émises en rémunération des apports à la SARL A.D.M. CONSULTING SERVICES.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les avantages particuliers.

Fait à Compiègne,
Le 3 décembre 2025

Pour FICOGEX

Jean-Guillaume RAGUET
Commissaire aux apports

